AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 22 novembre 2023, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé *« Règlement de régie interne de la MRC d'Abitibi-Ouest »*, dit Règlement portant le numéro 10-2023, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 27 novembre 2023

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général